

Le point sur la ZDE St-Michel - suite

Au début...fut le secret.

Suite aux documents officiels dont nous avons pu prendre connaissance, nous pouvons dater le projet d'une ZDE sur le territoire des trois communes dès le mois de Mars 2007. C'est-à-dire 14 mois avant la remise du dossier de Demande de création d'une ZDE à la préfecture de l'Hérault. En effet, précisément le 20 Mars 2007, la mairie de Cabrerolles adresse un courrier à EDF Réseau Distribution Méditerranée (ERD) pour connaître les possibilités de raccordement pour un projet de centrale de production éolienne au réseau public dans le cadre d'une ZDE d'une puissance de 50 MW. Donc, dès Mars 2007, les élu(e)s des trois communes avaient défini la puissance et le nombre d'éoliennes (une quinzaine) sur le territoire de la ZDE. Le périmètre du territoire était, lui aussi, déjà défini ! Projet à l'époque bien avancé, n'est-ce pas ? Sans nous tromper, nous pouvons affirmer que le projet de cette ZDE est bien antérieur à l'année 2007.

- **Le 28 Mars 2007**, c'est le Conseil Municipal de St.Nazaire de Ladarez qui se réunit. Objet de la délibération : approbation du périmètre de la ZDE. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le périmètre de la ZDE tel qu'il ressort du dossier présenté (Ben, vous savez ce dossier qui... Quoi ? Vous ne savez pas ?).

- **Le 4 Avril 2007**, la Mairie de Cabrerolles adresse un courrier à RTE (gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité), pour connaître les possibilités concrètes de raccordement au réseau.

- **Le 10 Avril 2007**, le Conseil Municipal de Cabrerolles se réunit. Objet : ZDE. Dans l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal, nous lisons : "*Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que, par courrier en date du 17 mars 2006, Monsieur Le Préfet demande une délibération du conseil municipal approuvant le périmètre de la ZDE*". Mars 2006 ! Pas 2007 ? Serait-ce une faute de frappe ? En tout cas, Le conseil municipal approuve le périmètre de la ZDE tel qu'il ressort du dossier présenté (Ben, vous savez ce dossier qui... Quoi ? Vous ne savez pas encore ?).

- **Le 11 Mai 2007**, c'est au tour du Conseil Municipal de Vieussan de se réunir. Objet : création de la ZDE St.Michel sur les communes de Vieussan, St.Nazaire et Cabrerolles. Le conseil approuve le principe de la création d'une ZDE et le périmètre de la ZDE tel qu'il ressort du dossier présenté (Ben, vous savez ce dossier qui... Quoi ? Vous ne savez toujours pas ?). De plus, le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire de choisir et de mandater, en concertation avec les maires des communes concernées, le bureau d'étude qui montera le dossier de la ZDE à présenter en Préfecture.

- **Le 13 Juillet 2007**, le Conseil Municipal de Vieussan se réunit. Objet : convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage de la ZDE. Après consultation, c'est le bureau d'études HYDRO-M de Toulouse qui gagne le gros lot. Sa proposition financière pour cette réalisation s'élève à la somme HT de 26 500 euros (173 832 francs). Quant à l'étude du gisement éolien sur site comprenant l'implantation d'un mât de mesure, la somme HT s'élève à 41 272 euros (270 732 francs). Cela fait pas mal d'argent, mais bon, y'a les subventions. On ne va pas se priver, quand même ! Donc, les élu(e)s approuvent en bloc. Et vogue la galère et tourne l'éolienne !

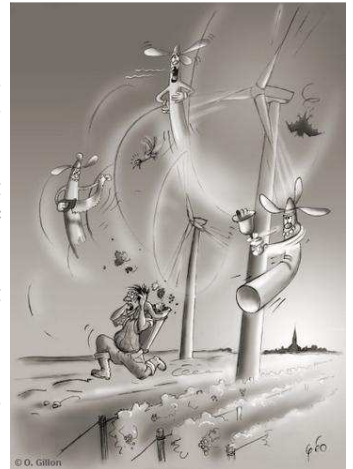
- **De 2007 à Avril 2008**, nous pouvons estimer à une vingtaine le nombre de citoyens des trois communes plus ou moins au courant d'un projet de ZDE sur leur territoire. Soit 2 % de la population ! Ajoutons les 33 élu(e)s, bien sûr !

Une fois les conseils municipaux réunis, les lettres adressées aux différents organismes, les décisions prises, le fric trouvé et le projet lancé – ce fut une année bien remplie pour les élu(e)s – fallait passer aux choses ennuyeuses : prévenir les administrés....Chut ! Pas si fort ! Pas encore, c'est un peu tôt ! Les élections municipales arrivent...Chut !...

Réunions....Vous avez dit réunions ?

- **Le 28 Juin 2007** s'est tenue, à la salle polyvalente de Cabrerolles, une réunion publique organisée par les trois communes. Nous pouvons lire dans le dossier de demande de création d'une ZDE, établis par HYDRO-M, paragraphe 15, intitulé Communication vers le public : "*L'exposé de présentation du projet ZDE a été suivi d'un débat sur le thème de l'énergie éolienne et des perspectives de son développement sur le territoire pressenti, auquel une cinquantaine de personnes a participé*".

Notons au passage que l'information et la concertation avec les habitants des communes concernées sont obligatoires dans le cadre d'un projet de création de ZDE. Un an plus tard, en mai 2008, des habitants de Vieussan, ayant eu accès au dossier et ayant donc appris l'existence de cette réunion à Cabrerolles, ont cherché à rencontrer des habitants ayant participé à cette réunion ou, au moins, ayant été à l'époque au courant de la tenue d'une telle réunion. Aucune des personnes interrogées n'avaient été au courant de cette réunion publique - sans public puisque sans publicité.



- **En février 2008**, quelques semaines avant les élections municipales, la municipalité sortante de la commune de Vieussan présente le bilan de son mandat, ainsi que les nouveaux projets proposés pour les années 2008 – 2013. Dans le programme, nous pouvons lire dans le chapitre « Pour l'ensemble de la commune » que la municipalité sortante propose un projet éolien (Texte de 5 lignes) : *Le projet consiste à créer une ZDE qui s'étendrait sur 3 communes : Cabrerolles, St.Nazaire de Ladarez et Vieussan. Cette zone partirait du plateau de la Bouïsse, jusqu'au Pic de la Coquillade Elle pourrait accueillir entre 3 et 5 éoliennes par communes concernées d'environ 2,5 MW de puissance chacune. Ceci rapporterait environ 50 000 euros/an de TP à chaque commune.*

Pas de question, c'est qu'un projet. On en reparlera certainement puisque, sans doute, comme il est normal en démocratie, la population sera consultée lors d'une réunion publique (qui ne s'est jamais tenue !) Et voilà, présentation terminée ! Aucun débat ! Rien ! Ah, si ! Pour les autres projets : une salle polyvalente, une nouvelle mairie et, bien sûr, ces réalisations ne pourront se concrétiser que si la ZDE se fait, because le fric ! Vous savez, les 50 000 euros/an de TP !

- **Le 9 mars 2008**, la liste "Ensemble pour Vieussan" de la municipalité sortante est réélue. Ce résultat, comme le diront plus tard les élu(e)s, est une approbation du projet éolien. CQFD ! Emballé, le projet est déjà payé ! Le mois suivant, avril 2008, ledit projet est sur la table du préfet. Rapide, non ? Cartes, relevés topographiques, études de terrain, chiffres, laïus, rédaction du projet...en si peu de temps ! Cool, les gens de « HYDRO-M ». Des bosseurs !

Avril 2008 – octobre 2008... Z'auriez pas vu les élu(e)s ?

- **C'est fin avril 2008**, dès qu'elle en a connaissance, que l'association « HURLEVENT » communique à des habitants de Vieussan qu'un projet de ZDE est déposé en préfecture. Pour une nouvelle, ce fut une sacrée nouvelle ! Nous avons eu accès au dossier et appris l'étendue du désastre qui menaçait les trois communes...

La DDE, l'Architecte des bâtiments de France, le PNRHL, la DIREN, les Communes de Laurens, Faugères et Roquebrun
ONT DONNE UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PROJET DE ZDE DE ST-MICHEL.